

Les requérants déplorent le fait que le projet de loi actuel concernant la garde des enfants dont la Chambre des communes a été saisie est tout à fait inadéquat par rapport aux besoins réels. Ils demandent donc le retrait immédiat de ce projet de loi.

LA RECHERCHE SUR LA PRÉVENTION ET LA GUÉRISON DE LA SCHIZOPHRÉNIE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition au nom d'un certain nombre de résidents de la ville de Winnipeg. La pétition concerne la schizophrénie, cette maladie grave et tragique qui frappe environ un pour cent de la population canadienne, qui cause une grande angoisse chez les parents et les amis des personnes atteintes et qui coûtent à la société canadienne plus de 3 milliards de dollars chaque année en frais médicaux directs.

La recherche a permis de prouver que cette malformation génétique peut être soignée, mais les travaux de recherche consacrés à la schizophrénie au Canada sont très limités et sont sans commune mesure avec l'importance de cette maladie.

Les requérants demandent humblement à la Chambre de faire en sorte qu'à l'avenir les efforts de recherche consacrés à la schizophrénie soient proportionnels à l'impact de cette maladie au Canada.

L'ÉTALEMENT DU REVENU

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter une pétition au nom d'un certain nombre de citoyens de ma circonscription.

Comme les agriculteurs et les pêcheurs bénéficient depuis plusieurs années du droit à l'étalement sur un groupe d'années, ils demandent au Parlement de prendre les mesures nécessaires pour préserver la formule de l'étalement sur un groupe d'années au profit des agriculteurs et des pêcheurs, comme l'a recommandé le Comité permanent des finances et des affaires économiques dans son rapport consacré au Livre blanc sur la réforme fiscale.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

[Les questions auxquelles il est répondu verbalement sont signalées par une astérisque.]

M. Jim Hawkes (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, il sera répondu aujourd'hui aux questions suivantes: n° 369 et 387.

[Texte]

L'UTILISATION DE L'AUTOMOBILE AFFECTÉE À L'USAGE DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES

Question n° 369—**M. Kaplan:**

Au cours des trois dernières années, l'automobile affectée à l'usage du Secrétaire d'État aux Affaires extérieures a-t-elle été conduite aux États-Unis et, dans l'affirmative, à quelles dates et, dans chaque cas, a) pendant combien de temps, b) a-t-elle été utilisée (i) par le Ministre, (ii) par une ou plusieurs

Accord de libre-échange Canada—États-Unis

autres personnes et, dans l'affirmative, lesquelles c) à quelles affaires du gouvernement le voyage était-il consacré?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): D'après nos dossiers, l'automobile affectée à l'usage du Secrétaire d'État aux Affaires extérieures n'a jamais été conduite aux États-Unis.

L'ORGANISATION INTERNATIONALE DES BOIS TROPICAUX

Question n° 387—**M. Caccia:**

Au cours des deux derniers exercices financiers, le gouvernement a-t-il consenti des contributions financières ou autres à l'Organisation internationale des bois tropicaux et, a) dans l'affirmative, à quelles dates et quels en étaient les montants, b) dans la négative, pour quelles raisons?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Le Canada a accédé le 21 mai 1986 à l'Accord international sur les bois tropicaux (AIBT) qui est géré par l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT). Durant l'année financière 1986-1987, le Canada a versé 12 665.68 \$ au budget administratif de l'OIBT, représentant sa quote-part pour novembre et décembre 1986, les deux derniers mois de l'année financière 1986 de l'OIBT et pour les 6 premiers mois de 1987, la première moitié de l'année financière 1987 de l'OIBT. Le paiement a été reçu par l'OIBT à Genève à la fin octobre ou au début novembre 1986.

Le Canada a versé 37 636.30 \$ durant l'année financière 1987-1988 pour défrayer sa quote-part du budget administratif de l'OIBT soit pour la deuxième moitié de l'année financière 1987 de l'OIBT (juillet à décembre) et pour toute l'année financière 1988 (janvier à décembre). Les instructions pour effectuer ces paiements ont été émises à Ottawa en mai 1987 dans le premier cas et le 8 janvier 1988 dans le second.

[Traduction]

M. le Président: Il a été répondu aux questions indiquées par le secrétaire parlementaire.

M. Hawkes: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au Feuilleton.

M. le Président: Les autres questions peuvent-elles rester inscrites au Feuilleton?

Des voix: D'accord.

• (1120)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI DE MISE EN OEUVRE DE L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE CANADA—ÉTATS-UNIS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 16 août, du projet de loi C-130, tendant à mettre en oeuvre l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis d'Amérique, dont un comité législatif a fait rapport (avec des propositions d'amendement), ainsi que des amendements de M. Axworthy: